

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Pierre CABANY
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés :** Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-34 Études redevance spéciale, redevance incitative, conteneurs enterrés – Attribution du marché – Décision

Par délibérations 09-86 et 09-87 du 03 décembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une consultation afin de désigner un bureau d'études pour la réalisation :

- d'une mission d'assistance pour la mise en œuvre de la redevance spéciale,
- d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une redevance incitative,
- d'une étude de faisabilité pour l'implantation de conteneurs enterrés.

Cette consultation a été lancée auprès de cabinets spécialisés.

2 cabinets d'études ont présentés une offre :

- ANTEA associé à CALIA Conseil
- ABBD

La Commission d'appel d'offres, qui s'est réuni avant cette réunion, a examiné les critères financiers et techniques des différentes propositions, les références des candidats ainsi que les délais réalisation et a retenu le cabinet d'études ABBD pour la réalisation de ces études, pour un montant de DIX NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE Euros H.T..

Il vous est proposé de suivre son avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

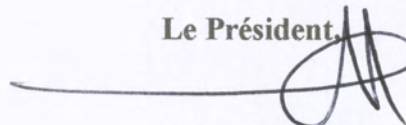
► retient le cabinet d'études **ABBD pour un montant de DIX NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE Euros H.T.** pour la réalisation d'études sur la redevance spéciale, redevance incitative et implantation de conteneurs enterrés sur le territoire de la Communauté de Communes.

► autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,



Gérard DUBO

Acte à classer

DL10-34

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-03-29T14-42-08.00 (MI22595382)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-34-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Etudes redevance spéciale, redevance incitative, contentieux enterrés - Attribution du marché à ABBD

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.12. Marchés négociésActe : [10_34.PDF](#)

Préparé

Le 29/03/10 à 14:41

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Transmis

Le 29/03/10 à 14:42

Par [PERIER Jean-Marc](#)

Accusé de réception

Le 29/03/10 à 15:49